



**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 février 2023

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-huit février à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

N°29

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, M. Michel BOUYOU, Mme Sandy LACROIX, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, Maires - Adjointes, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, Mme Ayse TARI, M. Gérard FAUGERES, Mme Zohra HAMZAOUI, M. Serge HULPUSCH, M. Clément VERGNE, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 19 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Sylvie CHRISTOPHE jusqu'à 20h10 par Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, Mme Stéphanie PERRIER à partir de 19h45 par M. Clément VERGNE, M. Fabrice MARTHON par M. Michel BOUYOU, M. Jérémy NOVAIS par M. Gérard FAUGERES, M. Stéphane BERTHOMIER par M. Bernard COMBES, M. Patrick BROQUERIE par M. Jacques SPINDLER, Mme Ana-Maria FERREIRA par M. Michel BREUILH, Mme Christèle COURSAT à partir de 20h00 par Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine DEFFONTAINE à partir de 19h45 par Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Henry TURLIER à partir de 19h45 par M. Pierre DESJACQUES, Mme Micheline GENEIX à partir de 19h45 par M. Dorian LASCAUX

Etaient absents : M. Grégory HUGUE, Mme Anne BOUYER

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation de l'avenant à la convention de partenariat liant la Ville de Tulle et la Société « LINO JR » pour des interventions de danse jazz

Le Conseil municipal,


- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget communal,
- Considérant que, dans le cadre de ses activités artistiques et culturelles, le Conservatoire de Musique et de Danse de la Ville de Tulle développe des actions artistiques et pédagogiques en direction de ses élèves, en partenariat avec des artistes ou des ensembles constitués,
- Vu sa délibération n°25 du 6 décembre 2022 portant approbation de la convention de partenariat liant la Ville de Tulle et la Société « LINO JR » pour des interventions de danse jazz,
- Considérant, une modification ayant été apportée aux dates d'intervention, qu'il convient de modifier la convention initiale par voie d'avenant.
- Vu l'avenant à la convention afférente,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1 - Approuve l'avenant à la convention de partenariat liant la Ville de Tulle pour le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Musique et de Danse et la Société « LINO JR » pour la mise en place d'un stage de danse Jazz, proposé aux élèves danseurs du conservatoire, une date d'intervention ayant été modifiée.

2 - Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

3 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

 Le Maire,
Bernard COMBES

Le secrétaire de séance

Clément VERGNE



Transmis au Contrôle de Légalité le : 03 MARS 2023
Date et ref de l'accusé de réception : 03 MARS 2023

229-28022023

AVENANT

Entre

La Mairie de Tulle
10 rue F. Vidalin BP 215
19012 Tulle Cedex

Représenté par le Maire, Bernard Combes

Désignée sous le terme « Le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Musique et de Danse de Tulle »

D'une part

La Micro-Entreprise « LINO JR »

N° SIRET 904 157 534 00010

7, rue Longchamp

15200 MAURIAC

Représentée par Monsieur Lino DI GIORGIO JR, en qualité de Professeur de danse diplômé,

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de fixer les modalités pour laquelle la Ville de Tulle engage la Micro-Entreprise « LINO JR » pour animer un stage et sensibiliser les élèves à la danse Jazz.

Article 2 : Obligation de la Ville de Tulle.

Monsieur Lino DI GIORGIO de la Micro-Entreprise « LINO JR » interviendra les samedis 21 et 28 janvier et les samedis 4 et 18 mars pour deux séances de 1h30 chaque samedi entre 13h30 et 17h00.

Les autres articles demeurent inchangés.

Fait à Tulle, le... 03 Mars 2023



Pour la Micro-Entreprise « LINO JR »

Monsieur Lino DI GIORGIO